



# Conditions de vente

⌂ Accueil > Conditions de vente

## ***Inscriptions et modalités de paiement***

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



L'inscription à nos voyages, séjours ou activités se fait en agence, par téléphone ou via notre site Internet [www.atalante.fr](http://www.atalante.fr).

L'inscription est définitive à compter de la signature du Bulletin d'Inscription (BI) (contrat de voyage) complété, daté et signé dans nos bureaux, ou de la validation du BI via notre site Internet par la procédure d'inscription en ligne, ou par retour de mail contenant le contrat de voyage avec « bon pour accord », et à réception d'un acompte de 35% du prix total. Une inscription à un voyage n'est validée que si elle est accompagnée de cet acompte, mais celui-ci n'implique l'acceptation de la réservation par Atalante que dans la limite des places disponibles. Cette inscription implique l'acceptation des conditions de vente.

En cas de confirmation de l'inscription par Atalante, le solde du prix total du dossier devra nous parvenir au moins 35 jours avant le départ. Si l'inscription se fait à moins de 35 jours du départ, le prix total du dossier devra être réglé dès l'inscription. Pour toute inscription à une activité journée ou demi-journée, le paiement total se fait comptant au moment de l'inscription. Tout retard dans le paiement d'un acompte ou du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus à l'article "Annulation". Tout paiement à moins de 21 jours de la date de départ devra être effectué par carte bancaire ou en espèces dans la limite prévue par l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier soit un montant de 1000 € par dossier.

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous ne pouvons accepter les inscriptions de mineurs non accompagnés d'une personne majeure, sous la responsabilité de laquelle le mineur voyage ou participe à l'activité.

## ***Annulation / Résolution***

- **De votre part :**

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



Vous devez nous faire connaître votre décision d'annulation par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé réception, et c'est la date de réception de ce courrier qui déterminera la date de votre annulation.

Si vous annulez votre voyage, pour quelque raison que ce soit, les sommes que vous avez versées vous seront remboursées sous réserve des retenues suivantes :

Si votre annulation a lieu :

- Plus de 31 jours avant le départ: 30% du montant total du dossier (hors assurance).
- De 30 à 21 jours : 40 % du montant total du voyage (hors assurance).
- De 20 à 14 jours avant la date du départ : 50% du montant total du dossier (hors assurance).
- De 13 à 7 jours avant la date du départ : 75% du montant total du dossier (hors assurance).
- A moins de 7 jours avant la date du départ : 100% du montant total du dossier (hors assurance).

Cas particuliers, quelle que soit la date d'annulation ou de modification de contrat : ces frais s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Frais fixes terrestres : les frais engagés tôt pour des réservations fermes (par exemple pour certains visas, le chemin de l'Inca au Pérou, le Parc du Kilimandjaro en Tanzanie...) vous seront facturés en cas d'annulation.
- Frais d'assurance : quelque soit l'assurance souscrite, le montant de l'assurance est dû et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Si vous avez souscrit une assurance multirisques, les sommes retenues vous seront remboursées par l'assurance dans certains cas (notamment maladie, accident, décès, etc.).

L'assurance multirisque entre en vigueur dès le jour de votre inscription et de l'achat de votre assurance.

• **De notre part :**

Si nous devons annuler un départ en raisons de circonstances exceptionnelles et inévitables ou pour faute de participants, nous vous proposons dans le meilleur délai avant le début de votre voyage différentes solutions de remplacement, ou le remboursement intégral des sommes payées.

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



Vous serez informé de l'annulation au plus tard :

- 30 jours avant la date prévue pour un voyage liberté ou exclusif ;
- 20 jours avant la date de départ pour les voyages devant réunir un nombre minimum de participants et dont la durée dépasse 6 jours;
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours ;
- 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée ne dépasse pas 2 jours.

## ***Modification du contrat***

Toute modification du contrat de voyage par le client à plus de 30 jours avant le départ entraîne le paiement d'une somme forfaitaire de 50 € par personne quel que soit le voyage, sous réserve d'application des conditions prévues au paragraphe « Annulation / Cas particuliers » et des éventuels frais complémentaires qu'Atalante devrait exposer pour répondre à cette demande de modification.

Si la modification demandée par le client intervient à 30 jours ou moins du départ, elle peut être assimilée à une annulation et implique l'application des pénalités prévues en cas d'annulation. Dans tous les cas, vous devez nous transmettre ces modifications par écrit.

Une modification des éléments du contrat par Atalante peut intervenir, si des événements extérieurs à notre volonté s'imposent. Nous vous en informons dans les plus brefs délais.

Le voyageur ne peut refuser cette modification du contrat de voyage si elle n'affecte pas un élément essentiel du contrat.

Lorsqu'une part importante des services de voyage ne peut être fournie par Atalante comme prévu par le contrat de voyage, Atalante propose les meilleurs délais, sans supplément de prix pour le voyage.

Bonjour !  
Comment pouvons nous... 

qualité égale ou supérieure à celles spécifiées dans le contrat, pour la continuation du contrat, y compris lorsque le retour du voyageur à son lieu de départ n'est pas fourni comme convenu. Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat.

## Le prix

Les prix affichés sont calculés tout au long de l'année et sont valables pour le nombre de participants indiqué pour chaque activité ou chaque voyage avec un hébergement en chambre/tente double (exceptionnellement triple) à partager. Les tarifs sont confirmés lors de l'inscription. Les prix peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits et de la date de réservation. Le prix applicable au jour de l'inscription est celui affiché sur le site Internet le jour de la réservation ([www.atalante.fr](http://www.atalante.fr)). D'une façon générale, le prix ne comprend pas : l'assurance, la compensation carbone, les dépenses personnelles, les boissons. Les réductions éventuelles ne sont ni rétroactives ni cumulables avec les promotions en cours. Si le nombre de participants est inférieur à celui requis pour le voyage, les conditions techniques de réalisation de celui-ci étant différentes, un supplément "petit groupe" peut être proposé aux clients (au plus tard 20 jours de la date de départ). Ce supplément sera remboursé si des inscriptions supplémentaires venaient compléter l'effectif du voyage.

### **VOYAGES SUR MESURE, EN INDIVIDUEL ET EN LIBERTÉ**

Nous vous communiquons une indication de budget pour un voyage sans transport pour vous permettre de personnaliser votre voyage en choisissant les dates de voyage, prestations et mode de transport. Le prix du voyage sera celui mentionné sur votre devis personnel émis par Atalante, avec une date de validité. Nos devis sont toujours réalisés sous réserve de disponibilité des prestations proposées aux dates du voyage. Afin de réserver ces prestations, le voyageur devra payer le montant du prix figurant dans son devis selon les modalités de paiement indiquées dans

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



## RÉVISION DU PRIX

Atalante ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs ni les fluctuations de change ni les hausses du coût des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, ni les fluctuations de taxes et redevances. Dans ce cas, Atalante en informe le voyageur dans les meilleurs délais et se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, aux redevances et taxes (taxes d'aéroport, d'embarquement et de débarquement) et de celui du taux de change de la devise du pays concerné. Ces modifications tarifaires sont couvertes par l'assurance multirisque, si vous l'avez souscrite. Certaines autres taxes seront facturées à part, et/ou payables localement. Des nouvelles taxes obligatoires peuvent entrer en vigueur. Nous vous les communiquerons à la réservation dans la limite de nos informations. Elles seront dues dans tous les cas. En cas de hausse des prix supérieure à 8%, Atalante en informera le voyageur dans les meilleurs délais, lui proposera le cas échéant une autre prestation, lui indiquera le délai dans lequel le voyageur doit lui communiquer sa décision de régler le supplément de prix, de choisir l'autre prestation ou d'annuler le contrat de voyage. Toute modification des prestations de service peut entraîner le réajustement des prix publiés, à la hausse ou à la baisse, jusqu'à 20 jours avant le départ conformément à l'article L211-12 du code du tourisme.

## Durée du séjour

Le premier jour du voyage, même si le rendez-vous est tard le soir, et le dernier jour du voyage, même si la dispersion est tôt le matin, sont compris dans la durée du voyage. Il faut bien une règle ! Nous n'assumons pas les frais supplémentaires occasionnés par les horaires matinaux ou tardifs de départ ou de retour. Les prix sont forfaits et ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou avoir en cas d'heure de départ ou d'arrivée matinal ou tardif.

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



# Conditions sanitaires et administratives

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité (CNI) en cours de validité, document qui sera utilisé(e) pour réaliser le voyage envisagé ainsi que tous autre(s) document(s)/ justificatifs (visa/ autorisations de sortie de territoire, livret de famille etc...) nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage.

Atalante délivre les informations relatives aux formalités pour tous les ressortissants de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches si vous en exprimez le souhait.

Les voyageurs prennent à leur charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités des pays visités (carte d'identité ou passeport à jour, visa, vaccinations etc...).

Pour l'organisation de votre voyage, nous vous informons que certains pays et/ou prestataires et / ou autorités locales (notamment, les autorités douanières, les compagnies aériennes...) requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des formulaires et /ou des exigences relatives à leur système de réservation et/ou de contrôle.

À cet effet, nous pourrons être dans l'obligation de communiquer à ces prestataires, les données suivantes :

- vos noms, prénom(s), date de naissance et sexe qui figurent sur le passeport ou CNI (si la destination le permet) que vous utiliserez pour votre voyage et pour compléter les autorisations de transit ou d'entrée (visa, ESTA...),
- données relatives à un besoin d'assistance (enfants, personnes à mobilité réduite ou autres).

Il est important de préciser que si vous devez de votre côté faire des démarches administratives pour l'accomplissement de votre voyage,

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



les mêmes informations que celles transmises à Atalante et figurant sur le document d'identité que vous utiliserez à l'occasion de votre voyage, à savoir, nom, prénom(s), date de naissance et sexe.

À défaut de respecter cette procédure, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le territoire (transit ou destination finale).

Un voyageur, qui ne pourrait utiliser les titres de transports mis à sa disposition, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire requis, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage.

Atalante ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex. perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion...).

## **INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ ET LES RISQUES SANITAIRES**

Nous vous recommandons de consulter régulièrement avant votre départ la « fiche pays » relative au(x) pays de votre voyage sur le site en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr), rubrique « Conseils aux voyageurs ». Atalante peut être amené à vous faire signer la fiche MEAE du/des pays visité(s) ou traversé(s), au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue pas une décharge de responsabilité. Nous vous recommandons également de vous inscrire avant votre départ sur le [site du fil d'Ariane du MEAE](http://site du fil d'Ariane du MEAE)

Risques sanitaires : nous vous recommandons également de consulter régulièrement les informations sur les risques du (des) pays de votre voyage et de suivre les recommandations disponibles sur les sites du ministère français des solidarités et de la santé : [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr) et de l'Organisation Mondiale de la Santé : [www.who.int/fr](http://www.who.int/fr).

Bonjour !

Comment pouvons nous...



**Accessibilité**

Nos séjours requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et en conséquence tous nos séjours ne sont pas adaptables et/ou accessibles à tous. Nous vous invitons à nous contacter pour avoir de plus amples informations sur toutes questions relevant de l'accessibilité de nos voyages et pour tout besoin d'assistance au titre de votre transport en particulier en aéroport et/ou pendant les trajets.

## ***Responsabilité***

Conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme, nous ne pouvons être tenus pour responsables notamment des événements suivants : retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle, perte ou vol de ces documents, circonstances imprévisibles, exceptionnelles ou inévitables telles que grèves, événements sociaux, politiques, intempéries. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant, de même que toute excursion ou forfait réservé et non consommé et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement.

## ***Risques***

Vu le caractère sportif de nos voyages, séjours et activités, nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité en cas de changement de date, d'horaire ou d'itinéraire prévus, en particulier si les modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité de nos clients. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par son guide accompagnateur, nous ne pouvons être tenus pour responsables d'accidents et dommages corporels qui pourraient résulter de l'application de ces conseils et consignes.

Bonjour !  
Comment pouvons nous... elle

imprudente ou ne respectant pas les consignes du guide accompagnateur. Il reste le seul juge pour modifier le programme en fonction des conditions météorologiques ou de la forme physique des participants. Les participants mineurs demeurent en permanence sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale ou de son représentant désigné par lui, et les accompagnant pendant le voyage.

## ***Modifications des informations contenues dans les fiches techniques***

Les voyages proposés par Atalante peuvent vous amener dans des régions éloignées de tout moyen moderne de communication et/ou de transport.

Afin de garantir la sécurité des participants, Atalante peut être amené à modifier un parcours ou une prestation en raison des circonstances et événements locaux.

Atalante s'engage à communiquer par écrit dans les meilleurs délais à ses clients les modifications éventuelles susceptibles d'être apportées aux informations contenues dans les fiches techniques.

### ***TAILLE/ COMPOSITION DU GROUPE***

Le nombre minimum et maximum de participants est indiqué dans le descriptif du voyage. Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé d'une personne dans le cas où le dernier participant s'inscrit avec une autre personne tout comme le nombre minimum peut être inférieur. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage resteront identiques.

Nos circuits sont susceptibles d'accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte, à condition que leur âge et leur aptitude physique rendent possible la réalisation du circuit dans des conditions normales. Nous vous précisons que nous proposons des circuits spécialement conçus pour les familles et ils sont destinés aux participants qui voyagent avec au moins un enfant mineur.

Bonjour !

Comment pouvons nous...



## ***Bagages***

Les bagages et affaires personnelles demeurent en permanence sous la responsabilité des clients. Ne confiez pas à votre accompagnateur la charge de les surveiller. Il ne peut pas matériellement assurer cette tâche. Vos bagages sont souvent transportés par des moyens rudimentaires, en cas d'endommagement Atalante ne pourra étudier aucune réclamation à ce sujet. Compte tenu de la nature de nos voyages, séjours et activités, nous vous recommandons vivement de ne pas vous munir de vêtements, objets et biens de valeur (par exemple appareil photos, lunettes, jumelles... etc.). Atalante ne pourra être tenu pour responsable de l'endommagement de vêtements ou objets de valeur au cours d'un voyage ou d'une activité. Dans ce cas, il vous appartiendra de souscrire une assurance destinée à garantir le remboursement de tels biens. Atalante ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de perte ou de vol de vos bagages et/ou affaires personnelles lorsqu'ils sont confiés à un transporteur aérien ou en cas de négligence du participant (par ex : oubli ou absence de surveillance dans un lieu public, etc.).

## ***Transport aérien***

### ***IDENTITÉ DU TRANSPORTEUR***

L'identité du ou des transporteurs susceptibles d'assurer vos transports au cours de votre voyage figure sur le descriptif du voyage (page web) ou la fiche technique du voyage. En cas de modification après votre inscription, Atalante s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès qu'elle en aura connaissance, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens. Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur [ce site](#).

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



## **CHANGEMENT D'HORAIRE DE TRANSPORT**

Nous ne connaissons pas les horaires exacts de vos transports (Ex. : vols) au moment de la diffusion de notre offre de voyages. Pour vous permettre d'appréhender la durée effective de votre voyage et sauf autre précision dans le descriptif du voyage, le premier et le dernier jour du voyage sont généralement consacrés au transport. Pour le transport aérien, nous vous informons que les horaires des vols peuvent varier jusqu'au départ du voyage et ce en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes aux compagnies. Nous vous communiquons les horaires dès qu'ils sont confirmés par le transporteur. Nous vous précisons que les temps d'escales sont généralement déterminés par les compagnies aériennes, selon leurs plans de vol et qu'ils peuvent être modifiés pour des motifs inhérents à la réglementation et à des circonstances extérieures au transporteur, sans que cela puisse constituer un motif d'annulation sans frais. Tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu et peut impliquer de se présenter à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3h avant.

## **CHANGEMENT D'ITINÉRAIRE, DE GARE, PORT ET/OU D'AÉROPORT**

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à Atalante. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

## **NON RÉALISATION DE LA PRESTATION TRANSPORT**

En cas de non réalisation de la prestation de transport réservée par le fait du voyageur, pour tout motif extérieur à Atalante, le billet de transport aller et/ou retour sera annulé par le transporteur. Le voyageur devra alors, pour pouvoir poursuivre son voyage, acheter à ses frais un billet de transport aller et/ou retour.

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



transport. Pour les billets de transport aériens, les taxes d'embarquement des billets non utilisés sont remboursées sur demande (art L 224-66 C. consom.).

## **RETARD/ ANNULATION DES PRESTATIONS TRANSPORT**

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit. Dans le cas où le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage avant la date de départ en raison de la survenance des modifications ci-dessus énoncées alors qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il(s) lui / leur sera/(ont) facturé(s) les frais d'annulation/ résolution mentionnées dans les présentes conditions.

**Surbooking :** Pratiquée par toutes les compagnies aériennes, la surréservation consiste à enregistrer un nombre de réservation supérieur aux sièges disponibles. Nous vous recommandons fortement de respecter rigoureusement l'heure de convocation car la surréservation concerne essentiellement les dernières personnes se présentant à l'enregistrement, et de refuser tout volontariat pour différer votre départ afin de ne pas gâcher vos premiers jours de circuit. L'ensemble des frais exposés pour rejoindre le groupe en cas de non-embarquement pour cause de surbooking seront à votre charge exclusive.

## **VOLS CHARTERS**

Il est rappelé que les vols charters sont des vols à prix avantageux mais non programmés et qui peuvent par conséquent se voir appliquer des horaires très tardifs et/ou très matinaux, ou la compagnie aérienne peut être amenée à différer le vol dans les 24 h précédent ou suivant l'heure de départ initialement prévue. Aucune indemnité à ce titre ne sera accordée.

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



## DÉPARTS DE PROVINCE

Nous nous proposons d'étudier des départs de province pour un grand nombre de destinations. Si les dates de vol de province sont décalées par rapport au programme au départ de Paris, la journée en plus est libre et reste à la charge du client. Si la journée est en moins, elle n'est pas remboursable. Si vous réservez vous même le départ de province, évitez absolument d'utiliser des billets non modifiables et non remboursables (train et avion). Atalante ne pourra être responsable d'un retard d'acheminement individuel. Nous n'étudions aucune réclamation à ce sujet.

## TAXES

Des taxes aériennes et des taxes obligatoires sont applicables à tous nos programmes. Le montant de ces taxes peut varier et avoir une répercussion sur le prix du voyage.

## **Cession du contrat**

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Atalante de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par votre conseiller. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession.

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



# Réclamations

## EN COURS DE VOYAGE :

Le voyageur est tenu d'informer Atalante de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement notre numéro d'urgence dont les coordonnées figurent sur votre contrat de voyage ou les contacts figurant sur votre carnet de voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

## APRÈS VOTRE VOYAGE :

Conformément à l'article R.211-6-7 du Code du tourisme, toute réclamation devra être transmise à Atalante par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au service qualité au plus tard un mois après la fin du séjour. Passé ce délai, le dossier ne pourra être traité avec la même diligence.

Elles seront adressées à : Service qualité Atalante – Groupe Altai – Service Qualité – 110 rue des Tenettes – 73190 SAINT BALDOPH.

Pour qu'Atalante puisse assurer un traitement rapide et efficace de la demande, il est impératif de transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires. Seules les réclamations relatives au contenu du contrat liant les parties et les obligations contractuelles à la charge des professionnels de la vente de voyages seront prises en compte.

La durée de traitement des réclamations dépend des réponses des prestataires.

Après avoir saisi le Service Qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le voyageur peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles [ici](#) ou bien se rendre sur la [plateforme de règlement en ligne](#).

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



# Assurance

Atalante a négocié et souscrit pour vous auprès d'ASSURINCO 4 formules d'assurance :

- Une assurance Multirisque Aventure n°7053 (Tarif : 4,3 % TTC du prix total du dossier)
- Une assurance Multirisque avec extension épidémie n°7056 (Tarif : 5,1% TTC du prix total du dossier)
- Une assurance Multirisque Premium n°7054 (Tarif : 5 % TTC du prix total du dossier)
- Une assurance Multirisque Premium avec extension épidémie 7057 (Tarif : 6,1% TTC du prix total du dossier)

Les contrats d'assurance sont disponibles sur le site internet de Atalante, sur notre page Assurance.

Pour toute question ou déclaration de sinistre assistance (plateau médical ouvert 24h/24h) : MUTUAIDE ASSISTANCE, Tel : 01.55.98.57.68

Pour toute question ou déclaration de sinistre assurance (annulation, bagages, etc.) : ASSURINCO, 122 bis quai de Tounis, BP 90932 - 31009 Toulouse Cedex. Tel : 05.34.45.31.51, mail : [sinistre@assurinco.com](mailto:sinistre@assurinco.com)

La société Altaï France (licence n°IM013110005) a souscrit sa RCP auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles sous le numéro de contrat 127129023, dont le siège social est 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9 .

Si Altaï France ou l'un de ses détaillants devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

Si Altaï France ou l'un de ses détaillants devient insolvable après le début du forfait ou si le transport compris dans le forfait, le rapatriement de

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



## **Photos / Illustrations**

Les photos, cartes et illustrations contenues sur le site Internet n'ont pas un caractère contractuel. Les itinéraires quant à eux sont donnés à titre indicatif.

## **Informatique / Informations personnelles**

Les demandes de renseignements et les inscriptions sont traitées par informatique. Vous bénéficiez du droit d'accès et de modification des informations vous concernant.

### **1. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

La société Altaï France attache une grande importance à la protection de vos données personnelles et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles comme celles prévues par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Les présentes ont pour objet de vous informer sur l'usage de vos données personnelles par Altaï France à l'occasion de votre utilisation du site internet Atalante.

Elles ne concernent pas les autres services et sites auxquels vous pouvez accéder à partir du Site et pour lesquels il vous est conseillé de consulter leurs conditions de protection des données.

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



Les données personnelles comprennent les informations vous concernant en tant que personne physique et que vous avez volontairement fournies à Altaï France lors de votre utilisation du Site Atalante tels que votre nom, prénom, adresse électronique, etc. Elles seront conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement.

Les données sont collectées dans le but exclusif d'établir une relation commerciale et professionnelle avec nos clients, et sont conservées par Altaï France pendant une période raisonnable. Certaines des informations qui vous sont demandées sont obligatoires, elles sont identifiées par un astérisque.

A défaut de réponse, Altaï France ne pourra pas exécuter ou vous adresser les services ou les informations demandées.

## **2. VOS DROITS**

Conformément à la Législation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime au traitement de vos données personnelles. Pour l'exercer, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : Atalante - Groupe Altaï - Immeuble Nereis - ZAC Saumaty Seon - Avenue André ROUSSIN, CS 30109 - 13322 Marseille Cedex 16

Vous pouvez, par ailleurs, à tout moment vous opposer à la réception des e-mails commerciaux de Atalante grâce à un lien de désinscription figurant sur ces e-mails.

Nous vous rappelons qu'à partir du 25 Mai 2018, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Vous pouvez faire cette demande à l'adresse suivante :  
Immeuble Nereis - ZAC Saumaty Seon - Avenue André ROUSSIN, CS 30109 - 13322 Marseille Cedex 16

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



### **Droits du voyageur**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

En outre, comme l'exige la loi, Atalante dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Pour plus d'informations [consultez les droits essentiels au titre de la directive \(UE\) 2015/2302.](#)

[Télécharger les conditions de vente.](#)

Conditions de vente mises à jour le 19/02/2025.

[Remonter en haut de page ↑](#)

BESOIN DE CONSEILS ?

## **Un projet de voyage, une question ?**

[Contactez nos experts](#) 

 **04 81 68 55 60**

Bonjour !  
Comment pouvons nous...





# Atalante

## **Aide**

[Contactez-nous](#)

[Demande de devis](#)

[Centre d'aide](#)

[Préparer son voyage](#)

[Nos agences](#)

[Nos assurances voyage](#)

## **Nos voyages**

[Voyages en petit groupe](#)

[Voyages en famille](#)

[Voyages sur mesure](#)

[Voyages en liberté](#)

[Niveaux](#)

## **Atalante**

[Qui sommes-nous ?](#)

[Notre équipe](#)

[Tourisme responsable](#)

[Le groupe Altaï](#)

[Recrutement](#)

[Espace partenariat](#)

[Espace presse](#)

Bonjour !  
Comment pouvons nous...



## **Plongez dans l'univers du voyage d'aventure !**

Retrouvez chaque semaine nos actualités, coups de cœur, reportages et inspirations pour vos prochains voyages.

Prénom

Nom de famille

Adresse e-mail

**Je m'inscris à la newsletter**

En savoir plus sur notre politique de confidentialité des données personnelles

## **Nos certifications**



## **Nos récompenses**

Bonjour !  
Comment pouvons nous...





Atalante est une marque du groupe Altaï, un réseau d'agences locales nature & aventure francophones implantées dans plus de 30 pays à travers le monde.

**En savoir +**

[Mentions légales](#)

[Conditions de vente](#)

[Politique en matière de confidentialité](#)

[Politique de cookies](#)

Bonjour !  
Comment pouvons nous...

